

que du Sud et en Amérique latine. Suite à ces rencontres, j'avais espéré que nous aurions accru nos efforts en vue de créer notre propre groupe important de partenaires commerciaux au sein de cet hémisphère. Je crains, cependant, que nous n'ayons pas abouti à ce résultat. J'inciterais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) à se pencher un peu plus soigneusement sur cette question.

Deux de mes collègues et moi-même sommes allés dernièrement à Cuba. C'est sur invitation que le député de Hillsborough (M. Macquarrie), le député de Greenwood (M. Brewin) et moi-même avons eu l'occasion d'examiner à loisir le commerce à Cuba. Nous pourrions augmenter le rythme de nos échanges avec ce pays. Cela suppose que nous leur achetions un peu plus. Comme cela pourrait affecter nos échanges avec d'autres pays, il en résulterait bien des problèmes. Nous avons certaines préférences vis-à-vis les pays du Commonwealth et nous devons les maintenir aussi longtemps qu'elles nous serviront. Quand elles ne seront plus à notre avantage, il nous faudra reviser notre position. Prenons le cas du sucre.

Nos achats à Cuba ont été assez faibles à cause des tarifs préférentiels qui existent entre les pays du Commonwealth. Nous achetons du sucre un peu partout dans le monde: en Afrique du Sud, en Australie, à l'île Maurice. Notre sucre doit traverser tout l'océan Pacifique. Je trouve idiot que ce soit l'Australie qui nous vende du sucre pendant que Cuba vend le sien au Japon, en Malaisie et ailleurs. A mon avis, il faudrait modifier le processus pour que nous puissions acheter plus de sucre de Cuba, tandis que l'Australie pourrait peut-être en vendre plus aux autres pays. Il me semble que l'Afrique du Sud vend de grandes quantités de sucre au Canada et bénéficie de l'absence d'un tarif en raison de son ancienne appartenance au Commonwealth. Elle n'en fait plus partie mais jouit tout de même d'un traitement préférentiel. D'après moi, quand c'est à notre avantage, d'autres pays devraient profiter du même traitement. Je ne parle pas uniquement de Cuba. Il nous faut considérer attentivement la totalité du commerce qui se fait dans notre hémisphère. J'espère voir le ministre adopter une telle position à l'avenir.

Avant de terminer, j'aimerais mentionner une autre chose qui me tient à cœur. Je veux parler de la supervision des sociétés d'État par des représentants élus du peuple. De plus en plus d'organismes sont indépendants du Parlement, donc des députés élus. C'est toujours sous le prétexte, paraît-il, d'empêcher toute ingérence politique. L'ingérence politique n'est pas une bonne chose, dit-on. Il en résulte cependant une situation encore pire. Des gens qui ne sont mandatés par personne prennent des décisions graves et ne tiennent aucun compte de vœux de ceux qui ont été délégués ici par la population du Canada. Les Canadiens ne comprennent pas cela. Ils disent que leurs représentants n'ont pas le pouvoir de se prononcer sur un organisme créé par le gouvernement fédéral. C'est pourquoi j'ai réinscrit au *Feuilleton* un avis de motion demandant au gouvernement de présenter à la Chambre une proposition selon laquelle les députés pourraient être membres de commissions et d'organismes de la Couronne. D'après moi, nous ne jouerions pas nécessairement

L'Adresse—M. Baldwin

le rôle de grands spécialistes, mais nous pourrions surveiller les dépenses du gouvernement: c'est pourquoi les Canadiens nous ont élus. D'après moi, nous pourrions aussi surveiller la bureaucratie qui prend maintenant de plus en plus, avec les années, la forme d'une pyramide renversée.

Je me rends compte que le temps qui m'est alloué est presque écoulé et je terminerai sur cette note. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter à nouveau, vous et vos collègues, de votre élection.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter Votre Honneur. Le fait que Votre Honneur occupe le fauteuil actuellement est tout à l'avantage de la Chambre. Je félicite de même le député de Halifax-East-Hants (M. McCleave) qui, en tant qu'adjoint à Votre Honneur, saura sûrement apporter à la Chambre un jugement solide, une bonne mesure de bon sens ainsi qu'une connaissance excellente du Règlement. J'ouvre une parenthèse à ce stade-ci pour signaler que peu à peu nous nous approchons du jour où la présidence pourra être caractérisée par l'indépendance dans l'exercice des fonctions, l'objectivité et la faculté de résoudre les problèmes qui surviendront, non pas tellement à cause de la personne qui la représentera, mais de par le respect que la présidence elle-même inspirera. Il a fallu vaincre bien des difficultés pour en arriver là. Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Stanfield), a innové à cet égard avant la campagne électorale de 1968. Au cours de la session précédente, il a courageusement lutté pour que soit associé à l'idée de la présidence un caractère d'indépendance durable.

Je n'aborderai pas la question d'un orateur permanent, bien que j'aie mes idées là-dessus. Mais grâce à la présence ici, encore une fois, de Votre Honneur et de l'adjoint à Votre Honneur, je crois que nous ne sommes pas très loin du jour où nous pourrions, je l'espère—comme l'espèrent sans doute la plupart des députés—revêtir pour toujours la présidence des titres qui lui sont si nécessaires. L'abandon du droit d'en appeler des décisions—j'ai eu à certains moments des doutes là-dessus—était au fond une sage initiative, du point de vue du maintien de cette indépendance. Mais il me semble qu'étant donné le Parlement minoritaire actuel, il serait bon que la Chambre passe en revue les changements apportés au Règlement pour se rendre compte des faiblesses, déséquilibres et difficultés qu'ils ont suscités et que nous avons créés.

• (1210)

Votre Honneur a eu l'obligeance, durant la dernière session, d'établir jusqu'à la fin de la législature une liste assez longue des questions qui devraient être examinées par le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Nous aurons l'occasion, j'espère, avant que notre Parlement minoritaire arrive à son terme et étant donné la proportion des députés de chaque côté de la Chambre, de réviser ce que nous avons accompli dans ce domaine et d'apporter les changements qui s'imposent. J'aimerais entre autres, monsieur l'Orateur, que nous ayons au moins le droit d'avoir de temps à autre de Votre Honneur, un énoncé des faits, une revue de quelques-unes des décisions rendues jusqu'ici afin d'empêcher certaines de celles qui nous gouvernent de devenir permanentes.